

## RAPPORT N°18 : TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS – PRÉSENTATION DU PROJET

M. le Président expose :

Considérant que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, a dans ses compétences obligatoires, « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ».

Considérant que la Communauté de communes mène des projets en matière d'habitat auprès des publics les plus précaires ;

Considérant qu'une aire d'accueil des gens du voyage est un lieu de passage et non un lieu de résidence ;

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire relatif aux obligations du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme pour la période 2023-2028, en date du 2 février 2023 ;

Monsieur le Président propose de créer sept terrains familiaux afin d'améliorer l'offre d'accueil des gens du voyage, de leur proposer une offre supplémentaire d'habitat et de redonner sa vocation première à l'aire d'accueil : être un lieu de passage.

Ces terrains familiaux situés sur la commune d'Ambert sur les parcelles H462, H589 et YP104, ont pour but d'offrir un logement permanent adapté aux gens du voyage.

Un Comité de pilotage sera créé afin de conduire et suivre le projet.

La planification du projet est présentée en annexe de cette délibération.

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver la planification du projet telle que présentée en annexe ;
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.